

Décret

Générale

colonial

Décret n° N° 316 , mettant une avance de 15.000 francs à la disposition du régisseur-comptable du poste de Loyada..

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 avril 1940

Numéro JO
n° 521 du 30/04/1940

Date du numéro
30 avril 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vule décret du 30 décembre 1912 sur le régime financier des colonies et les notes modificatifs subséquents

Vul'article " de l'arrêté n° 1352, du 31 décembre 1939, modifiant celui du 19 janvier 1939 portant réorganisation territoriale de la Côte française des Somalis

Vula décision en date du 20 mars 1940 nommant le sergent-chef Nobili Nicolas, de la 2e compagnie du R.T. S. régisseur de la Caisse des menues dépenses du poste administratif de Loyada

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1°, — Une avance renouvelable dont le montant ne pourra excéder quinze mille francs sera mise à la disposition du régisseur-comptable de la Caisse des menues dépenses du poste administratif de Loyada, Art, 2 — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie.

Hubert Discours.